



**LA BARCAROLLE, EPCC SPECTACLE VIVANT AUDOMAROIS,  
SCENE CONVENTIONNEE D'INTERET NATIONAL « ART ET CREATION »  
RECRUTE SON.SA**

## DIRECTEUR.TRICE

**La Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer (CAPSO) et la Ville de Saint-Omer ont décidé de créer un établissement public de coopération culturelle dédié au spectacle vivant le 1er avril 2016 intitulé « La Barcarolle ».** La nouvelle équipe est composée notamment des salarié.e.s issus de deux associations ayant œuvré plus de 15 ans dans la gestion de deux centres culturels : la Comédie de l'Aa et le centre culturel d'agglomération Daniel Balavoine. Le périmètre d'exploitation comprend le complexe culturel Balavoine (Arques), Le Moulin à Café et son théâtre à l'italienne de façon exclusive, la Motte castrale et la Chapelle des Jésuites (Saint-Omer) de façon partielle ou ponctuelle.

**Après trois années de démarrage de projet** comprenant l'inauguration de nouveaux lieux historiques, la réalisation d'événements d'ampleur régionale ou nationale, la diffusion de spectacles hors les murs au sein du territoire communautaire et la reconnaissance par le Ministère de la Culture d'un conventionnement d'intérêt national Art et création Musique et Danse, la Barcarolle recherche une nouvelle direction pour développer son projet artistique et son modèle économique, qui s'appuient sur 23 personnes et un budget de 3,2 M€.

**Le contexte** dans lequel s'inscrit l'Etablissement public est celui de la politique culturelle de l'Agglomération du Pays de Saint-Omer, comprenant 105 000 habitants et 53 communes depuis le 1er janvier 2017. La Culture a été identifiée comme un formidable générateur de lien social et comme un levier de développement de l'Agglomération. Après la signature du pacte culturel entre le Ministère de la Culture, la Ville et la Communauté d'Agglomération en octobre 2015, le projet culturel communautaire voté en décembre 2017 a permis de préciser les grandes orientations en matière de spectacle vivant, de lecture publique, d'enseignement et d'éducation artistique, de patrimoine et de création artistique. Le paysage culturel de l'agglomération s'appuie désormais sur un solide réseau d'acteurs :

- La Direction de la Culture de la CAPSO assure la mise en œuvre des politiques de développement culturel en étroite collaboration avec les services culturels et les partenaires publics de la Culture (Département, Région, Etat) ainsi que les communes et associations du territoire.
- Se rattachent à cette direction :
  - la Bibliothèque d'Agglomération et le réseau des bibliothèques et des médiathèques,
  - le Conservatoire à Rayonnement Départemental (musique, danse, théâtre et arts plastiques),
  - le centre culturel cinéma l'Area à Aire sur la Lys,
  - le service des archives contemporaines.
- La direction de la Culture assure l'interface avec les structures culturelles partenaires (EPCC la Barcarolle, le Pays d'art et d'histoire, les Musées de la Ville de Saint-Omer, EPCC La Coupole) et les associations.

Dans ce contexte, le Directeur/la Directrice de l'EPCC la Barcarolle cherchera à maintenir voire à renforcer tous partenariats avec les acteurs culturels du territoire.

### MISSIONS

- Elaborer et mettre en œuvre le projet artistique conformément aux statuts et au cahier des charges d'une scène conventionnée d'intérêt national Art et Création Musique et Danse (décret du 5 mai 2017).
- Assurer l'action culturelle du Conservatoire à Rayonnement Départemental, c'est-à-dire établir avec la direction du Conservatoire

une présence artistique en lien avec les projets du Conservatoire déclinés dans la programmation de saison de l'EPCC.

- Rendre compte de ce projet aux membres du Conseil d'Administration.
- Exécuter le programme d'activités annuel et quinquennal.
- En tant qu'ordonnateur des dépenses et recettes de l'établissement, veiller au respect du Code des Marchés publics et de la législation relative à la Propriété publique, à tous les engagements juridiques conformes à la législation en vigueur.
- En tant que responsable unique de sécurité, veiller au respect du règlement de sécurité pour tous les établissements recevant du public gérés par la Barcarolle.
- Préparer le budget primitif et ses décisions modificatives, définir une méthode de construction budgétaire avec les pôles concernés, veiller à son exécution et élaborer un plan de financement quinquennal.
- Assurer la direction de tous les services en s'appuyant sur les responsables de pôle et faire appliquer le règlement intérieur de l'établissement le cas échéant.
- Diversifier les ressources propres de l'EPCC et développer un nouveau modèle économique s'appuyant sur les ressources des bâtiments gérés exclusivement.

### PROFIL RECHERCHE

- Expérience significative de management au sein d'un établissement public souhaitée
- Capacité à fédérer et à travailler avec les acteurs du territoire autour du projet de l'EPCC
- Connaissance des enjeux de l'Education Artistique et Culturelle et du fonctionnement d'un Conservatoire à Rayonnement Départemental
- Disponibilité en soirée et en week-end lors des manifestations organisées par l'Etablissement
- Maîtrise de la langue anglaise appréciée
- Sensibilité artistique et culturelle affirmée, aisance relationnelle, sens de la coopération et de la concertation territoriales, connaissance des réseaux de production et de diffusion artistiques régionaux et nationaux, voire transfrontaliers (Flandres, Angleterre)

### DIMENSIONS TECHNIQUES DU POSTE

- Utiliser le logiciel de planification Régie Spectacle ainsi que la suite Microsoft Office (tableur Excel notamment).
- Savoir réaliser un reporting fidèle aux critères d'évaluation de l'EPCC, partagés par le Conseil d'Administration et les partenaires publics (contributeurs, subventionneurs).
- Connaître les principes de comptabilité publique de nomenclature M4.

### LIEUX DE TRAVAIL PRINCIPAUX

Le Moulin à Café, théâtre de Saint-Omer, Place Foch à Saint-Omer et Complexe culturel Balavoine à Arques, siège social de l'EPCC 3 rue Henri Puype.

**Contrat à durée déterminée de droit public de 5 ans à compter du 1er août 2019.** Application de la convention collective des entreprises artistiques et culturelles, cadre 1 hors classe. Véhicule de fonction.  
Statuts de l'EPCC transmissibles par courriel auprès de l'administratrice.

Lettre de motivation et CV à envoyer **avant le mardi 12 mars 2019 à 17h** par courrier postal adressé au  
3, rue Henri Puype 625 10 ARQUES  
à l'attention du Président du CA, doublé d'un courriel à [administration@labarcarolle.org](mailto:administration@labarcarolle.org)  
(Isabelle D'Haillecourt, administratrice).

*Les candidat.e.s retenu.e.s devront répondre à une note d'orientation qui intégrera le cahier des charges d'une scène conventionnée d'intérêt national Art et création Musique et Danse.*